

C R A S

CARTE COMMUNALE

Plan de Zonage
Zoom sur les zones constructibles
I – le Plateau

Dossier d'approbation
JANVIER 2005
Echelle 1 / 2500'

CROUZET URBANISME
4 Loissement Les Lavandiers - 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél. : 04 75 96 09 03 / Fax 04 75 04 71 13
e-mail : stephane.crouzet@club-internet.fr

C Zones urbanisables, destinées à accueillir des constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation

N Zones où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection et l'extension des constructions existantes et des installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

En outre, sont autorisés en zone N :

le changement de destination des constructions existantes,
le rassemblement d'un bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque son intérêt architectural ou patrimonial justifie le maintien et sous réserve de respecter les principales caractéristiques de ce bâtiment.

Sous réserve, dans ces deux cas de figures, de l'application de l'article L.421-5
"Lorsque, compte tenu de la destination de la construction projetée, des travaux portant sur les réseaux publics de distribution d'eau, d'assainissement ou de distribution d'électricité sont nécessaires pour assurer la desserte de ladite construction, le permis de construire ne peut être accordé si l'autorité qui le délivre ne s'est pas en mesure d'indiquer dans quel délai et par quelle procédure le concessionnaire de services publics desdits travaux doivent être exécutés."

Services

1. Perimètres de protection des monuments historiques inscrits
2. Chapelle du cimetière (Inv. M.H. : 7 janvier 1955).

Installation classeé CUMA de distillation

LIGNE ELECTRIQUE 2400 KV - COLLANGE - TRICASTIN

Service PT2 - La hauteur des
travaux de son de son pas dépasse 372 m
N.G.F.

